

# COMMUNIQUÉ

Montréal, le 2 février 2022

NO 3

AUX AGENTES ET AGENTS  
DE PROTECTION DE LA FAUNE

« Pour affichage »

## **OBJET : Négociation 2020-2023**

Bonjour à toutes et à tous,

Comme vous le savez, notre contrat de travail est échu depuis près de 2 ans et nous constatons que les longs délais de la dernière ronde de négociation (2015-2020) se répètent encore cette fois-ci.

Le gouvernement a fait une tentative de règlement rapide dès le début de la pandémie et cette mauvaise stratégie n'a pas trouvé preneur dans la Fonction publique. Malgré cela, nous avons fait nos « devoirs » afin de maintenir notre position, quant aux demandes que vous nous avez adressées et nous sommes toujours dans le processus de négociations.

Lors de notre dernière rencontre physique du 27 et 28 octobre dernier, nous avons obtenu un premier dépôt patronal écrit, et ce, malgré le début des négociations en mars 2020... De plus, voyant l'attitude de l'employeur à faire de la négociation seulement pour des demi-journées, nous leur avons adressé des demandes afin d'être équitables dans la répartition des dépenses reliées à la ronde de négociation et pour éviter de devoir nous rendre à Québec pour quelques heures par jour. Depuis ce temps, nous nous relançons par écrit pour trouver un terrain d'entente. Mais sans entrer dans les détails, il y a clairement de la mauvaise foi de la part de ceux-ci. Sachez que cet « enfantillage » de la part de nos vis-à-vis commence à nuire à l'avancement de nos discussions, mais nous ne lâcherons pas le morceau, car nous devons faire cheminer les discussions pour en arriver à un contrat de travail signé.

Malgré tout, hier avant-midi, j'ai transmis notre volonté de négocier à ma vis-à-vis patronale. Nous avons proposé des dates et nous sommes en attente d'une confirmation de leur part. Dès que nous serons en mesure de confirmer un certain calendrier de rencontres, nous vous tiendrons informés.

/2

Nous ne pouvons passer sous silence la lenteur de la présente ronde de négociation, surtout que le contrat de travail proposé est d'une durée de trois (3) ans. En d'autres mots, nous devons démontrer officiellement notre volonté de négocier pour « l'autre » contrat de travail, en octobre 2022... Nous espérons fortement que la présente ronde de négociation sera terminée, mais il y a des possibilités que nous soyons à négocier deux (2) contrats de travail en même temps...

En terminant, quelques-uns d'entre vous nous ont approchés pour savoir si nous allions déclencher des moyens d'expression et/ou de visibilité prochainement et je ne vous cacherai pas que cela pourrait venir beaucoup plus vite que vous ne le croyez. Lorsque des décisions seront prises, vous serez informé. Comme toujours, la mobilisation de TOUS sera de mise. Entre-temps, si vous avez des idées de moyens d'expression et/ou de visibilité, faites-les parvenir à mon adresse courriel du syndicat ([m.perreault@sapfq.qc.ca](mailto:m.perreault@sapfq.qc.ca)) et je pourrai en prendre connaissance, tout en validant le cadre légal de la faisabilité de ceux-ci.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec vos délégués régionaux ou avec un membre de l'exécutif.

Je vous souhaite une très bonne journée !!!

*Martin Perreault*  
Président provincial